

Retournez ce formulaire avec les documents demandés selon votre cas :

Inscrit à l'IUT : [sco-iut@univ-perp.fr](mailto:sco-iut@univ-perp.fr)

Inscrit à l'UPVD : [scoentrale@univ-perp.fr](mailto:scoentrale@univ-perp.fr)

L'étudiant				
<b>Nom et prénom :</b>		<b>Numéro étudiant</b>		
<b>Email personnel :</b>		@	<b>Téléphone</b>	
<b>Formation en cours :</b> Mention/Parcours :				
Somme acquitée				
J'ai payé la somme de                    €				
par	Chèque	Espèces	Carte bancaire	Virement
Si vous avez effectué un règlement en 3 fois, le remboursement n'interviendra qu'une fois la dernière échéance honorée.				
Motivations de la demande				
Boursier	Exonération	Changement de statut	Annulation	

- [Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité des remboursements](#)
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à

le

Signature de l'étudiant(e)

## INFORMATIONS

Ce formulaire concerne le remboursement des **droits d'inscriptions uniquement**, celui de la CVEC est géré par le CROUS  
Le délai de traitement « moyen » après réception de l'avis de complétude du dossier est de 2 à 3 mois.

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Original d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal **au nom de l'étudiant**  
Et selon le cas :
  - **Boursier** : Notification de bourse définitive ou bourse du gouvernement français
  - **Exonération** : Lettre d'exonération adressée par la commission
  - Changement de statut :
    - **Alternant** : Pas d'autre justificatif, l'autorisation de remboursement sera transmise à notre Service de la Formation Continue et de l'Alternance, après 3 mois de contrat.
    - **MEEF** : PV d'installation
  - **Annulation**  
**Avant le jour de la rentrée de la formation** : [Formulaire d'annulation renseigné](#)  
**Après le jour de la rentrée de la formation** : [Formulaire d'annulation renseigné](#) et justificatif médical  
 (la décision appartient au Président de l'UPVD)

## Partie réservée à l'administration

### Date de réception :

Visa et signature de la Responsable de la Scolarité Centrale